

Le sénateur Grosart: J'essaye seulement de savoir comment s'opère votre vérification sans contrôle préalable de la quantité de recherches qu'une société va faire et à propos desquelles elle demandera une exonération fiscale. Il me semble que si, à la fin de son année financière, une société dresse son bilan en prenant pour acquis que certains postes peuvent être déduits aux fins de l'impôt, elle se mettra dans de mauvais draps. Comme le savent tous ceux qui ont eu à faire avec le ministère du Revenu national, il n'est pas facile de faire bon ménage avec ces messieurs. Supposez qu'ils disent «non»?

M. Mackenzie: Il est prévu dans la loi qu'on peut en appeler aux tribunaux à ce sujet. Je crois simplement qu'en la matière, il est de la plus haute importance que la prise des décisions soit décentralisée. Je crois qu'il n'est pas souhaitable de créer un autre régime, celui d'un groupe de sages, à Ottawa, qui évalueraient les choses. Les pertes qui pourraient se produire du fait d'une mauvaise application de ce régime sont un faible prix à payer pour l'encouragement très réel que donnera un processus de décisions décentralisé.

Le sénateur Grosart: Il y a une dernière question que je me pose maintenant. Elle se rapporte à ce prétendu nationalisme. Suivant vous, il serait fort mal à propos de faire des distinctions injustes contre les sociétés que vous appelez internationales en matière de recherches et de développement. Qu'arrivera-t-il si ces sociétés rendent la pareille au Canada? Vous avez mentionné, par exemple, que dans le cas du pentaérythritol, il se peut fort bien que le fabricant se retire des affaires au Canada si le taux de l'impôt ne lui agréé pas. En envisageant l'avenir, la proportion du produit national brut qui sera due aux sociétés internationales est effrayante, du moins à mes yeux.

M. Mackenzie: C'est vrai.

Le sénateur Grosart: Il me fait peur de considérer la situation dans laquelle un pays tel que le Canada pourrait se trouver. Selon vous, il ne faut pas faire de distinctions injustes à l'égard de ces sociétés, mais si elles n'aiment pas la décision politique et sociale prise par les Canadiens de porter à 54 p. 100 l'impôt sur les sociétés, elles peuvent se retirer du pays, bien qu'elles puissent avoir bénéficié de certains encouragements fiscaux. Il se peut que le public canadien ait payé pour les recherches, comme dans le cas d'Edmonton, et elles sont libres d'emporter leurs

profits. De toute évidence, il y a un malentendu. Nous ne devons pas faire de distinctions injustes, mais comment pouvons-nous les empêcher d'en faire à notre égard? Comment la Trinité et Tobago ou tout autre pays se protège-t-il? Je pose cette question sans être chauvin, mais parce que vous y insistez très fortement.

M. Mackenzie: Non, non.

Le sénateur Grosart: Il est intéressant de vous entendre dire que cette règle générale non nationaliste doit s'imposer, qu'il ne faut pas qu'elle soit à l'avantage du Canada, que vous n'aimez pas qu'elle doive être à l'avantage du pays. Je n'y comprends rien.

M. Mackenzie: J'estime qu'il y a, sur tout le sujet des sociétés internationales, de très nombreux chapitres qui méritent une étude approfondie. A mon avis, il y a moyen d'obtenir une certaine maîtrise sur elles, de les reconnaître comme des réalités et d'arriver à s'accorder sur le plan international pour diriger leur activité. Je crois que cela ne dépasse pas le domaine des possibilités. C'est un très gros sujet d'ordre international. A lui seul, le Canada n'y peut rien, mais je crois qu'il y a moyen de réduire, dans l'intérêt des petits pays, l'effet brutal que va produire l'expansion de ces sociétés internationales, surtout américaines, à cause de la mesure dans laquelle elles sont mises au service de la politique américaine dans le monde. A mesure que d'autres pays prendront un essor économique, les difficultés qui naissent entre le Canada et les États-Unis se répéteront. Cela commence déjà à se produire en Europe et ailleurs.

On devrait reconnaître que les sociétés internationales sont des réalités, et que leurs services de recherches nous permettent de disposer d'une mine de renseignements. J'estime donc qu'en matière de recherches, il ne faut pas accorder un traitement de faveur aux sociétés canadiennes, au détriment de ces sociétés internationales.

On avait l'habitude de diviser, en théorie, les sociétés canadiennes en sociétés bonnes, mauvaises et moyennes. Dans le premier cas, toutes les actions appartenaient à des Canadiens. Dans le deuxième, toutes les actions appartenaient à des étrangers. Dans le troisième, elles appartenaient à des Canadiens dans une proportion de 25 à 50 p. 100. Je crois qu'il y avait là une grave erreur dans toute la manière de voir les choses, quand il s'agit d'un domaine tel que les recherches industrielles.